

No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 3 AVRIL 2018

Membre(s) présent(s) : Mme Jacqueline Poirier, Mme Marie Diament, Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Suzette de Rome, M. Stéphane Fraser et M. Vincent More

Membre(s) absent(s) : M. Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de M. Vincent More

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-86**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ajoute trois résolutions indissociables à l'appui donné à la MRC de Témiscouata pour la téléphonie cellulaire et qu'il s'agit du même proposeur et du même appuyeur pour chacune d'entre elles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-87**

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018.

#### INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

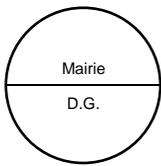
#### 4. Information de la mairie

M. Vincent More évoque à nouveau le départ de M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier. On salue le travail effectué par M. Louis Breton tout en le remerciant. Le conseil municipal est donc à la recherche d'une nouvelle personne au poste de directeur général / secrétaire-trésorier. Pour ce faire, M. Maxime Chouinard, conseiller en ressources humaines, accompagne le conseil municipal durant tout le processus d'embauche.

#### 5. Information des conseiller(ère)s

Mme Emmanuelle Garnaud mentionne qu'il y aura une réunion de la Corporation portageoise de développement le mercredi 11 avril dès 19 h au bureau municipal. Avis aux intéressé(e)s, la Corporation portageoise de développement est toujours à la recherche d'un autre membre.

Mme Jacqueline Poirier informe qu'il y aura un souper spaghetti au bénéfice de l'aménagement de la cour d'école le 14 avril prochain à la salle Gilles-Moreau. Soyez à l'affût, vous serez sollicité par la poste bientôt.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

#### **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

#### **6. Adoption du règlement numéroté 2018-03-381 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux »**

ATTENDU QUE le règlement numéroté 2016-12-361 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux » est à actualiser en fonction de l'indexation du salaire minimum à 12 \$/h à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'une présentation du règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-88**

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement numéroté 2018-03-381 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux ».

#### **7. Ajustement au règlement numéroté 2017-13-378 et intitulé « règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$ pour la restauration du mur côtier piscine et la réfection de la rue Bérubé »**

ATTENDU QUE le règlement numéroté 2017-13-378 et intitulé « règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$ pour la restauration du mur côtier piscine et la réfection de la rue Bérubé » a été adopté le 7 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y avait une erreur de numéro du règlement dans le titre;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'ajouter le détail des coûts des projets en annexe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents (à noter le retrait de Mme Suzette de Rome) :

**2018-04-89**

QUE le conseil municipal adopte la correction du numéro du règlement pour « 2017-13-378 » dans le titre et ajoute la mention « tel qu'indiqué à l'Annexe A : Estimation des coûts » à l'article 3, tout en insérant l'« Annexe A : estimations des coûts » audit règlement.

#### **8. Allègement à apporter aux états financiers**

ATTENDU QUE la présentation de certains renseignements non audités est facultative dans les états financiers audités;

CONSIDÉRANT QUE la portion des sections S27 – Analyse des revenus et S28 - Analyse des charges sont mieux couvertes par le budget de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, étant donné les nombreux changements et les abandons concernant les projets en immobilisation durant l'année rend difficile la comparaison entre le réel et le budgété;

CONSIDÉRANT QUE la portion budget de la section S39 – Analyse des quotes-parts n'est pas pertinente aux fins de la présentation des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la section S41 n'est pas présente dans les états financiers des années précédentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-90**

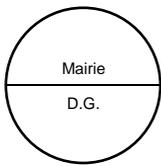
QUE le conseil municipal indique à son auditeur indépendant de ne pas présenter la portion budget des sections S27, S28, S39 et S41 dans la présentation des états financiers.

#### **9. Reddition de compte des projets d'immobilisations 2017 pour fins d'audit**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage effectue le rapprochement des revenus et des dépenses en immobilisations pour s'assurer d'affecter les meilleures sources de financement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des ajustements sur les projets suivants :

- Restauration des bassins et équipements piscine (Espace villégiature), utilisation supplémentaire de 2 743 \$ de l'excédent de fonctionnement;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

- Aménagement du parc de l'Anse, utilisation supplémentaire de 16 449 \$ de l'excédent de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-91**

QUE le conseil municipal adopte lesdites affectations en ces termes.

#### 10. Ajustement des excédents, fonds et réserves pour fins d'audit

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage effectue la conciliation des revenus et des dépenses concernant l'opération des réseaux eau (aqueduc et égout) à chaque année afin d'ajuster les excédents affectés correspondants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des ajustements suivants en utilisant l'excédent de fonctionnement :

- Fonds de prévoyance pour bris - aqueduc secteur central : 10 010 \$
- Fonds de prévoyance pour bris - aqueduc parc de l'Amitié : 830 \$
- Fonds de prévoyance pour bris - égout parc de l'Amitié : 8 904 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-92**

QUE le conseil municipal adopte lesdites affectations en ces termes.

#### 11. Demande d'aide financière dans le nouveau PIQM-MADA pour l'aménagement du terrain à l'intersection de la route de la Montagne et de la côte de l'Église

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain proposant un milieu de vie dynamique qui permettra de donner l'opportunité de tisser des liens entre les familles, les cultures et les générations, de nourrir le sentiment d'appartenance à la communauté et de contribuer à l'intégration de saines habitudes de vie des aînés dans leur quotidien;

ATTENDU QUE le budget total du projet se chiffre à 129 215 \$;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme infrastructure Québec-Municipalité – volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet, soit un montant de 29 215 \$;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à actualiser sa politique familiale et des aînés au courant de l'année 2019;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes pour l'immeuble et ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-93**

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 100 000 \$ pour l'aménagement dans le cadre du programme infrastructure Québec-Municipalité – volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).

#### 12. Délégation pour le comité de sélection d'un(e) directeur(trice) général(e)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est actuellement en appel de candidatures pour l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère);

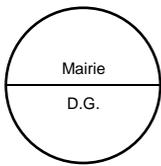
CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité de sélection avisé pour procéder au processus d'embauche avec l'accompagnement de M. Maxime Chouinard, conseiller en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-94**

QUE le conseil municipal mandate Mme Suzette de Rome, M. Claude Caron, M. Stéphane Fraser et M. Vincent More pour le comité de sélection.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

#### 13. Demande d'achat de terrain de M. Raymond Moreau

ATTENDU QUE M. Raymond Moreau a déposé une demande d'information pour acheter le terrain du lot numéro 4 530 842 du cadastre du Québec, propriété de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, et désire que la municipalité lui fasse une offre de vente;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du lot numéro 4 530 842 du cadastre du Québec enclave le terrain du lot numéro 4 530 843 du cadastre du Québec, propriété de M. Jean-Marc Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'analyse de la valeur foncière de 7 terrains comparables sur le versant nord de la route de la Montagne et qu'il en ressort une moyenne de 31,90 \$ / m<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-95

QUE le conseil municipal dépose une offre de vente de 5 968,49 \$, valable jusqu'au 15 septembre 2018, pour la vente du terrain du lot numéro 4 530 842 du cadastre du Québec à M. Raymond Moreau et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer l'acte notarié si et seulement si M. Raymond Moreau se porte acquéreur du terrain du lot numéro 4 530 843 du cadastre du Québec au préalable.

#### COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

#### 14. Demande d'appui de la ville de Pohénégamook pour le centre touristique Tête-du-Lac

CONSIDÉRANT les priorités d'action identifiées dans la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-St-Laurent 2014-2020;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans ce plan que pour atteindre la vision et le positionnement touristique dans la région, Tourisme Bas St-Laurent veut favoriser l'augmentation des investissements publics et privés dans le développement de l'offre touristique régionale, créer un réseau d'attrait et de produits significatifs par le développement d'un produit intégré et développer nos secteurs prioritaires à fort potentiel (Orientation 6.2. -10-12-13);

CONSIDÉRANT QUE le tourisme nautique, le tourisme d'aventure et le tourisme nature sont des produits touristiques priorités dans la stratégie touristique de la région Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT que Tourisme Bas-St-Laurent a priorisé des actions concrètes et projets prioritaires à son Plan stratégique soient de favoriser la structuration du produit nautique autour des Lacs Témiscouata et Pohénégamook, de soutenir le développement de l'offre de services canot/kayak sur les plans d'eau et de seconder le développement du projet d'amélioration des infrastructures à la plage de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT que le Lac Pohénégamook est identifié comme un produit d'appel dans un secteur touristique prioritaire au BSL « tourisme de nature et de plein air »;

CONSIDÉRANT l'expérience, l'expertise et la notoriété de Pohénégamook Santé Plein-Air 2.0 dans le développement touristique régional, son apport au développement touristique québécois et son implication dans ce projet majeur;

CONSIDÉRANT que le projet de développement récréotouristique présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac-Pohénégamook Inc. s'inscrit intégralement dans la stratégie de développement de l'offre touristique 2014-2020 du BSL;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la diversification de l'offre d'activités à la plage municipale et le développement d'une offre d'hébergement de type camping;

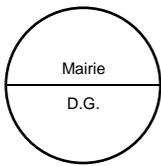
CONSIDÉRANT que le projet prévoit la mise en valeur de cette plage reconnue dans le cadre du palmarès « top 10 » comme l'une d'une des dix plus belles plages du Québec par l'installation du plus grand jeu nautique au Canada;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu de la volonté du milieu depuis de nombreuses années et suscite un vif intérêt autant au niveau local que régional;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la création de 10 emplois saisonniers et de 3 emplois permanents dès 2018 en plus de favoriser la consolidation de 101 emplois directs existants;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de consolider également plusieurs attrait récréotouristiques en périphérie, entre autres le Golf du Transcontinental et la Route des Frontières;

CONSIDÉRANT que ce projet est une belle opportunité pour le Témiscouata de bonifier son offre touristique afin d'en assurer le plus de retombées possibles;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux en matière de développement de l'industrie touristique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-96**

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage dans la MRC de Rivière-du-Loup appuie le projet récréotouristique du Centre touristique Tête-du-Lac-Pohé-négamook inc. auprès des instances gouvernementales comme projet structurant pour toute la région du KRTB et du Bas St-Laurent.

#### 15. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-97**

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale 2018 » dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « Agir pour donner du sens ».

#### 16. Assemblée annuelle au Réseau Biblio du BSL

ATTENDU QUE le réseau biblio convoque ses membres à sa 39<sup>e</sup> assemblée annuelle qui aura lieu le samedi 26 mai 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a droit à 2 votes détenus par 2 personnes physiques distinctes, soit le ou la responsable de la bibliothèque et la personne désignée pour représenter le conseil municipal qui, selon les règlements généraux du CRSBP, doit obligatoirement être un(e) élu(e) municipal(e);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-98**

QUE le conseil municipal nomme Madeline Lepage, comme responsable de la bibliothèque, et Mme Jacqueline Poirier, comme élue municipale, pour représenter la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à l'assemblée annuelle du CRSBP.

#### 17. Assemblée annuelle de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud tiendra son assemblée annuelle le 29 mars 2018 et que la municipalité a été invitée à y assister;

EN CONSÉQUENCE,

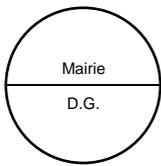
Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-99**

QUE le conseil municipal ne délègue aucun membre pour représenter la municipalité de Notre-Dame-du-Portage lors de ladite assemblée annuelle de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud.

#### 18. Assemblée annuelle d'Assurance chômage Kamouraska inc.

ATTENDU QU'Assurance chômage Kamouraska inc. tiendra son assemblée annuelle le mardi 10 avril 2018 à St-Pascal;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-100**

QUE le conseil municipal ne délègue aucun membre pour représenter la municipalité de Notre-Dame-du-Portage lors de ladite assemblée annuelle de l'Assurance chômage Kamouraska inc.

#### 19. Correspondances diverses

Nil

#### **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### 20. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

##### **234, route du Fleuve (Dérogation mineure agrandissement école)**

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

Cette dérogation mineure vise à réduire la marge de recul arrière applicable sur le lot 4 530 745 du cadastre du Québec division d'enregistrement Témiscouata, la marge actuelle est de 8 mètres, la dérogation vise à réduire cette marge à 4 mètres.

- Article 6.1 du règlement de zonage, renvoie à la grille de spécifications et exige 8 mètres de recul pour la marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 6, indique les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec un agrandissement du bâtiment existant et que ce dernier doit empiéter dans la marge de recul arrière;

CONSIDÉRANT QUE selon le conseil municipal cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme favorise ce type d'usage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée afin de procéder à cet agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-101**

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

##### **234, route du Fleuve (Construction d'une gloriette)**

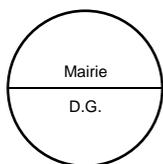
ATTENDU QUE la demande consiste à construire une gloriette au parc de l'Anse de Notre-Dame-du-Portage et de l'harmoniser au secteur de l'école de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande et insiste formellement pour utiliser le modèle de gloriette de MultiCréation avec un double toit, de conserver l'architecture du fascia en forme de demi-lune et le type de colonne, de remplacer les rampes et mains courantes de façon à les harmoniser à celles de la galerie de l'école de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des matériaux (poutres, barrotins, mains courantes) soit de couleur blanche et la toiture en tôle grise;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi devrait être situé à l'est du bouleau, derrière le poteau d'Hydro-Québec, comme l'indique la photo au dossier afin de préserver la vue sur les îles et d'éviter qu'elle ne soit dissimulée derrière une végétation trop imposante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que recommandés par le CCU;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter le style de l'école de l'Anse avec ces lignes épurées, ce que certaines recommandations du CCU ne rencontrent pas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-102**

QUE le conseil municipal autorise les travaux suivants :

- L'implantation de la gloriette, telle que demandée et précisée par le CCU;
- L'ajout d'un double toit en tôle de couleur grise, de la même dimension et proportion que celui suggéré sur la gloriette de MultiCréation;
- Un fascia droit et des colonnes droites en bois de couleur blanche, tels que demandés;
- Une main courante et des barrotins en bois de couleur blanche, tels que demandés et comme la galerie de l'école de l'Anse;
- Un plancher en bois de couleur grise, tel que demandé et comme la galerie de l'école de l'Anse;
- Le reste des travaux, tel que demandé.

#### **234, route du Fleuve (Cabanon pour projet vélo d'Univers-Emploi)**

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser l'implantation du cabanon pour le projet vélo d'Univers-Emploi réalisé avec Patrimoine et Culture du Portage;

ATTENDU QUE le projet vélo d'Univers-Emploi a rencontré plus ou moins de succès l'année dernière et qu'il est toujours en rodage pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-103**

QUE le conseil municipal autorise encore une fois l'implantation temporaire du cabanon pour le projet vélo d'Univers Emploi à Patrimoine et Culture du Portage sur le site du parc de l'Anse, jusqu'au 31 octobre 2018, date à laquelle il y aura une décision sur l'usage ou non du cabanon pour les années futures (Il est à noter que la localisation du cabanon est à confirmer avec Patrimoine et Culture du Portage et Univers-Emploi versus l'emplacement des installations septiques, soit près de la cabane BELL ou à son emplacement actuel).

#### **Démission de Mme Sylvie Pomerleau**

ATTENDU QUE Mme Sylvie Pomerleau quitte ses fonctions de membre au comité consultatif en urbanisme (CCU). Avis aux intéressés de faire partie du CCU, veuillez faire parvenir une lettre de motivation à la municipalité.

#### **21. Plan de restauration de l'habitat côtier de l'Anse-du-Portage**

ATTENDU QUE le projet de restauration de l'habitat côtier à l'Anse-du-Portage constitue un compromis accepté afin d'améliorer la protection de la berge, de ne pas empiéter sur la végétation du marais et de ne pas déplacer les infrastructures adjacentes;

ATTENDU QUE ce compromis implique que la recharge sédimentaire sur la grève pourrait se faire franchir par les vagues;

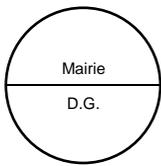
ATTENDU QUE ce compromis implique que l'entretien de la recharge sédimentaire « réduite » pourrait être requis plus régulièrement qu'une recharge sédimentaire « normale », selon la fréquence et l'amplitude des tempêtes et du régime du couvert de glace;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-104**

QUE le conseil municipal est conscient du compromis à faire pour le projet de restauration de l'habitat côtier de l'Anse-du-Portage, mais est aussi d'accord que l'inaction ou l'enrochement ne sont pas des alternatives envisageables dans ce contexte d'intervention.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

#### 22. Fixation des honoraires professionnels des architectes et ingénieurs par rapport au projet Espace villégiature

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a retenu les services des Architectes Goulet et Lebel ainsi que de la firme d'ingénierie LGT inc. pour réaliser les plans et devis de même que la surveillance de chantier pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE l'appel d'offres initial en date du 2 septembre 2014 évoquait un budget de construction de 1 100 000 \$;

ATTENDU QU'il y a eu révision de l'estimation des coûts à chacune des phases de l'appel d'offres par les professionnels;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts en date du 22 juin 2017 évoquait un budget de 1 521 663 \$;

ATTENDU QUE les architectes et les ingénieurs ont proposé des amendements à leurs honoraires professionnels en fonction de l'évolution du projet en date du 31 août 2017 (architectes) et du 20 septembre 2017 (ingénieurs) et une autre en date du 12 janvier 2018 (architectes) et du 12 décembre 2017 (ingénieurs);

ATTENDU QUE la municipalité a fait une contre-proposition sur les honoraires professionnels en date du 15 janvier 2018;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas eu de retour des professionnels faisant suite à cette contre-proposition malgré plusieurs relances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-105

QUE le conseil municipal fixe les honoraires professionnels selon les recommandations de la direction générale et invite les professionnels à y donner suite :

Phases	Architectes Goulet et Lebel	Ingénieurs LGT inc.	Explication
Esquisse	4 600 \$	7 500 \$	Selon le budget de construction de l'appel d'offres
Dossier préliminaire	7 110 \$	10 956 \$	Selon l'estimation respective des professionnels en début de phase
Dossier définitif	19 090 \$	24 330 \$	Selon l'estimation respective des professionnels en début de phase
Administration du contrat + surveillance de chantier	22 272 \$ (ou 1.27 % du coût réel des travaux sous la responsabilité des architectes)	27 979 \$ (ou 2.45 % du coût réel des travaux sous la responsabilité des ingénieurs)	Selon le coût réel des travaux, il faut départager la partie architecte et la partie ingénieur
TOTAL	53 072 \$	70 765 \$	

#### 23. Octroi de contrat pour la restauration du mur côtier piscine (conditionnellement à l'emprunt)

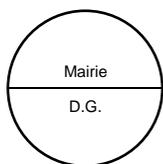
ATTENDU QUE la municipalité a le projet de restaurer le mur côtier piscine;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public et qu'elle a reçu 5 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Cimota inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 270 090,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de l'emprunt en lien avec le projet;

EN CONSÉQUENCE,



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents (à noter le retrait de Mme Suzette de Rome) :

**2018-04-106**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat pour la restauration du mur côtier de la piscine entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Cimota inc. selon ces termes.

#### **24. Octroi de contrat pour l'agrandissement de l'école de l'Anse**

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'agrandir l'école de l'Anse pour des toilettes et du rangement;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 8 entreprises et qu'elle n'a reçu aucune soumission;

ATTENDU QUE la municipalité retournera sur le marché, suite à une vérification auprès des entreprises invitées initialement.

#### **25. Octroi de contrat pour la fabrication de tables de pique-nique amovibles**

ATTENDU QUE la municipalité a le projet de faire fabriquer des tables de pique-nique amovibles pour l'aménagement du quai municipal, du parc Julie-Gagné et du parc de l'Anse;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et qu'elle a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉREANT QUE la soumission de M&M Michaud est la plus basse au montant de 650,00 \$ + taxes par table pour un total de 15 tables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-107**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et M&M Michaud selon ces termes.

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **26. Embauche d'employé(e)s saisonniers pour la piscine municipale**

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour le personnel de la piscine municipale;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

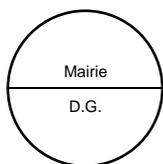
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-108**

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévus par le règlement afférent :

Poste	Personne embauchée
Sauveteur 1	Michel Maalouf
Sauveteur 2	Juliette Gagnon
Sauveteur 3	Camille Gougoux
Assistant-sauveteur	Emmanuelle Noël



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

#### 27. Embauche d'employé(e)s saisonniers pour le camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour le personnel du camp de jour;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-109

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévus par le règlement afférent :

Poste	Personne embauchée
Coordonnatrice	Florence Morin
Animateur 1	Alexandre Laplante-Dubé
Assistant-animateur 1	Alex Roy
Assistant-animateur 2	Xavier Roy

#### 28. Demande d'aide financière de 3 200 \$ pour la tenue de la Fête nationale dans le cadre du programme d'assistance aux célébrations locales 2018

ATTENDU QUE la municipalité organise une célébration pour la Fête nationale tous les ans et qu'elle constitue l'un des trois événements d'ampleur de la municipalité avec le Défi plein air en février et la Fête de la famille en septembre;

ATTENDU QUE cet événement se situe sur un site de prédilection « piscine-quai-grève » au bord du fleuve, puis que sa programmation ciblée et bonifiée attire d'année en année un nombre important de résidents, villégiateurs et touristes, malgré le fait de sa proximité avec d'autres célébrations importantes aux alentours;

ATTENDU QUE le budget total de la fête nationale se chiffre à 5 278 \$;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 3 200 \$ dans le cadre du « programme d'assistance aux célébrations locales 2018 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-110

QUE le conseil municipal mandate Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière de 3 200 \$ dans le cadre du « programme d'assistance aux célébrations locales 2018 ».

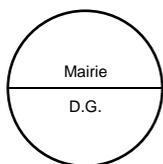
#### 29. Information sur la semaine de relâche

La semaine de relâche s'est déroulée du 5 au 9 mars 2018, semaine pendant laquelle les enfants ont pu profiter de deux sorties— une au cinéma Princesse de Rivière-du-Loup et à la piscine du Cégep et l'autre à l'escalade chez Rocgym et aux jeux gonflables lors du Salon de l'auto de Québec. De plus, différentes activités dont la fabrication de maracas, divers défis olympiques, un atelier de sculpture de ballons et un défi photo ont été proposées durant la semaine.

La semaine de relâche s'est très bien déroulée et les enfants ont eu beaucoup de plaisir. Vingt (20) présences au total pour la semaine, soit le même nombre que l'année dernière. La semaine de relâche a utilisé un budget de 1 477 \$ et a généré 977 \$ en revenus d'inscription.

#### 30. Information sur l'achalandage du Chalet de sports

Le Chalet des sports a été ouvert le 24 et 25 mars dernier pour sa dernière fin de semaine. Tout au long de la saison, nous avons été surpris par un achalandage incomparable aux quatre dernières années.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

Le projet ski de fond a assurément permis de faire connaître le Chalet des sports auprès d'une grande partie des citoyens et des familles de Rivière-du-Loup. La gestion et l'encadrement ont été un peu plus exigeants cette année pour les préposés au Chalet mais ceux-ci ont su relever le défi de s'ajuster et servir les clients le plus efficacement possible.

Assurément, plusieurs méthodes seront à améliorer et outils de travail à développer pour augmenter l'efficacité des employés. Des modifications techniques devront être apportées également pour améliorer le service-client. Même si le rapport final n'est pas complet, nous sommes en mesure de vous exposer ces quelques faits :

Fréquentation au Chalet des sports le 21 mars 2018	Comparatif 2017	Revenus Chalet des sports Cantine et location 2018	Revenus Chalet des sports Cantine et location 2017
6 210 personnes	5 320 personnes	4 600 \$	4 300 \$

#### 31. Activités et événements à venir

- Soirée de reconnaissance des bénévoles le 20 avril
- Sortie de la programmation estivale le 4 mai
- Distribution d'arbres le 18 mai
- Soirée spéciale d'inscription le 24 mai

#### **VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### 32. Octroi du contrat pour l'éclairage de la côte de l'Église

ATTENDU QUE la municipalité a le projet pour l'éclairage de la côte de l'Église ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public et qu'elle a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'électricité André Langevin est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 83 955 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-111

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat d'éclairage côte de l'Église entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Électricité André Langevin, selon ces termes.

#### 33. Reddition de compte pour les plans et devis – 3 ponceaux au chemin du Lac

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a fait une demande de subvention de 8 504 \$ dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) pour réaliser les plans et devis concernant 3 ponceaux à changer sur le chemin du Lac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé les dépenses d'un montant de 12 703,49 \$ pour la réalisation des plans et devis concernant 3 ponceaux à changer sur le chemin du Lac;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés, dont la gestion incombe à la municipalité, conformément aux présentes dépenses;

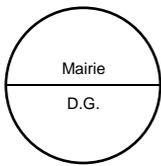
CONSIDÉRANT QUE le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-112

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour la réalisation des plans et devis concernant 3 ponceaux à changer sur le chemin du Lac pour un montant subventionné de 8 504 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET).



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

#### 34. Demande de passage à vélo du Grand tour Desjardins

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de passage à vélo pour l'évènement « Grand Tour Desjardins » sur la route de la Montagne et/ou la route du Fleuve, prévu les 4,5 et 10 août prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-113

QUE le conseil municipal autorise le passage à vélo pour l'évènement « Grand Tour Desjardins 2018 » en ces termes.

#### 35. Rapport annuel de Transport Vas-Y inc, transport collectif et adapté

ATTENDU QUE le bilan des déplacements fait par Transport Vas-Y s'établit comme suit :

- durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, Transport Vas-Y a voyagé 232 personnes;
- durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, Transport Vas-Y a voyagé 249 personnes.

ATTENDU QUE le nombre d'usagers à Notre-Dame-du-Portage est estimé à 5 personnes (volet adapté) et 26 personnes (volet collectif) respectivement;

ATTENDU QU'un effort de promotion du service doit se faire continuellement pour susciter les gens à s'en prémunir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-114

QUE le conseil municipal demande une rencontre avec le directeur général de Transport Vas-Y inc. et souhaite recevoir un rapport annuel avec plus de détails (parcours, arrêts, cédule, coût, etc.).

#### 36. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la prévention incendie

Un avis de motion est donné par Mme Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2018-04-382 et intitulé « Règlement sur la prévention incendie ».

#### 37. Adoption du projet de règlement sur la prévention incendie

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-04-115

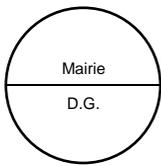
QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéroté 2018-04-382 et intitulé « Règlement sur la prévention incendie ».

#### 38. Adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup et de son plan de mise en œuvre

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ci-après appelé « la Loi » mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU QUE le schéma est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 29 de la Loi prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE l'article 30 de la Loi prévoit que sa révision doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

ATTENDU QUE l'article 16 de la Loi mentionne que le projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalité concernée;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie a procédé à la validation du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de son plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie a été soumis au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-116**

QUE le conseil municipal adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que son plan de mise en œuvre déjà soumis à ce conseil.

#### **DONS ET PARTICIPATIONS**

##### **39. Demande de contribution du conseil d'établissement pour l'aménagement de la cour d'école**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande contribution du conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage pour l'aménagement de la cour d'école pour une estimation des coûts de 38 383,75 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-117**

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 9 596 \$ à l'école de Notre-Dame-du-Portage pour ledit projet.

##### **40. Demande d'achat d'un album à colorier des plus beaux villages par Couleurs Québec**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une commande de 10 albums à colorier.

##### **41. Demande de contribution de Mme Danielle Nadeau pour Noël Chez Nous**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution dans le cadre de l'évènement Noël Chez Nous à Rivière-du-Loup qui fête son 15e anniversaire cette année;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-118**

QUE le conseil municipal n'attribue aucun montant pour Noël Chez Nous.

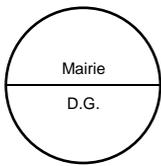
#### **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

##### **42. Dépôt des deux états financiers comparatifs – mars 2018**

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

##### **43. Liste des déboursés approuvés pour le conseil ou effectués par délégation – mars 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-04-119**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 175 130.85 \$.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **44. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Échelles salariales des employés saisonniers – Mme Ann-Sophie Czech et M. Éric Czech s'informent sur la constitution des échelles salariales des employés saisonniers. M. Louis Breton, directeur général, évoque que le tout est fait selon la démarche de l'équité salariale qui a été faite à la municipalité, que tous les postes ont été analysés selon plusieurs critères et qu'ils sont tous situés sur la courbe de l'équité salariale. Il invite les personnes intéressées à venir le rencontrer au bureau municipal pour leur présenter la démarche.

##### **45. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Mme Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 21:22.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / secrétaire-trésorier